

ment très intense, mais voici un compte rendu de ce qui a été fait jusqu'à ce jour :

Le reboisement par plantation ne se fait pas sur une grande échelle, car dans plusieurs endroits, la production naturelle est assez satisfaisante de toutes façon, il ne convient pas de replanter en grande quantité jusqu'à ce qu'on ait définitivement organisé et pourvu de matériel suffisant le service de protection contre l'incendie.

Des expériences de plantations ont été faites dans les réserves suivantes :

	Acres
Spruce woods.	129½
Riding mountain.	6½
Duck mountain.	2
Turtle mountain.	1
Manito.	4
Elbow.	18
Dunburn.	17
Beaver Mills.	1
Pines.	16
Nisbet.	4
Cypress Hill.	1½
Cooking lake.	5
	<hr/>
	205

On a semé dans les réserves de Spruce-Woods, Riding-Mountain et Cooking-Lake. La plupart des plants sont cultivés à la pépinière de Indian-Head, Saskatchewan.

L'hon. M. STEVENS: Tout cela se trouve dans les provinces du Nord-Ouest.

L'hon. CHARLES STEWART: Oui, presque tout. Il n'y a pas de doute que l'on devrait prendre des mesures plus efficaces pour la conservation de nos forêts. J'en ai eu l'expérience dans ma propre province, où le feu a fait de terribles ravages dans les forêts d'épinette, On peut voir quels dégâts terribles le feu peut faire en très peu de temps. Je sais qu'on a beaucoup critiqué les méthodes de surveillance de nos forêts; l'an dernier, la patrouille de High-River — c'est-à-dire la patrouille aérienne — a découvert 57 feux. Je n'ai pas le rapport devant moi, mais je crois me rappeler que c'est bien le nombre de feux découverts pendant une courte saison. Je tiens à ce que l'inspection se continue, car les feux de forêts nous font perdre des millions chaque année et on devrait adopter des mesures efficaces pour protéger nos forêts. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de replanter dans plusieurs régions; je crois, en effet, que si on les protège contre le feu, les forêts pourront se reboiser elles-mêmes. Mais nous avons attendu si longtemps que nous sommes arrivés maintenant au point dangereux, et le Gouvernement sera bien avisé de prendre les mesures propres à assurer la protection de nos bois contre l'incendie, ainsi que le reboisement de territoires qui ne peuvent être d'aucune autre

[L'hon. Ch. Stewart.]

utilité. J'ai l'intention de faire une enquête personnelle et de recueillir tous les renseignements à ce sujet; peut-être demanderai-je plus tard des crédits plus élevés.

La patrouille aérienne coûte fort cher et, cependant, tout compte fait, ne coûte pas si cher qu'elle semble au premier abord, en ce sens qu'elle couvre un territoire bien plus étendu que ne pourrait le faire un cavalier ou un piéton et qu'elle peut découvrir des incendies au moment où il est plus facile de s'en rendre maître et de les éteindre que lorsqu'une fois ils ont pris des proportions considérables et causé de grands dommages.

L'hon. M. GUTHRIE: Je suis heureux d'entendre le ministre parler en bien de la patrouille aérienne. L'an dernier et l'année précédente, j'ai eu l'honneur de présenter à la Chambre des estimations touchant le service d'aviation canadien et j'ai humblement tenté de faire ressortir l'utilisation des patrouilles aériennes pour la surveillance des forêts. Je regrette que mes vues à cette époque n'aient pas été partagées par l'opposition et c'est pourquoi je suis aujourd'hui très heureux d'entendre le ministre dire, qu'à son sens, le service d'avions appliqué à la surveillance des forêts est si bon et que, même s'il paraît coûteux au premier abord, on constate après examen qu'il n'est pas si coûteux à cause de la grande superficie surveillée. L'an dernier, un peu avant Noël, je crois, plus de cinquante commencements d'incendie ont été découverts par l'escadrille en service à High-River. L'aviation a toutes les chances voulues de découvrir des feux de forêt, et quand les flammes sont aperçues au début, on peut les maîtriser bien plus facilement tandis que si un jour ou seulement quelques heures se passent avant qu'on les découvre ces flammes deviennent incontrôlables et il s'ensuit des dégâts considérables. Etant donnée la déclaration du ministre, j'espère que le gouvernement du pays verra à ce que le service d'aviation soit maintenu sur des bases convenables afin qu'on puisse l'utiliser dans le sens où il l'a été depuis deux ou trois ans, c'est-à-dire la conservation des forêts. Je sais qu'on a prétendu à la dernière session et à la précédente qu'il n'appartenait pas au gouvernement du Dominion de s'occuper de ce travail dont la responsabilité devait toute entière retomber sur les provinces. Si celles-ci voulaient protéger leurs forêts, elles devaient le faire à leurs propres frais. Il est cependant au pays nombre de forêts